



GESTION DU RISQUE

Risques liés à l'âge pour les personnes âgées de 60 ans et plus

Chaque fois que vous sortez de chez vous ou que vous interagissez avec d'autres personnes, vous augmentez votre risque de contracter ou de propager la COVID-19. Les personnes de tous âges doivent peser le pour et le contre et décider si elles sont prêtes à courir ce risque. Au Canada, le boulingrin se pratique habituellement à l'extérieur, ce qui permet de respecter la distanciation de deux mètres facilement par rapport à d'autres activités. Cependant, toute personne ayant un problème de santé sous-jacent devrait consulter son médecin de famille pour déterminer si elle devrait participer ou pas. Il est important de souligner que d'après des [statistiques de Santé publique Canada](#) datées du 24 juin 2020, les personnes âgées de 60 ans et plus sont toujours les plus susceptibles d'être hospitalisées, d'être admises aux soins intensifs ou de décéder des suites de la COVID-19.

Pour pouvoir ouvrir notre club, nous devons présenter un plan de gestion du risque. De quoi s'agit-il?

En règle générale, la gestion du risque s'articule autour de quatre stratégies : éviter, réduire, transférer et accepter. La plupart des plans de gestion du risque cernent différents risques et déterminent la façon dont un club peut s'y attaquer.

Stratégie	Ce que ça signifie
Éviter	Éviter le risque signifierait n'offrir aucun programme et aucun service. Essentiellement, votre club resterait fermé.
Réduire	Il existe plusieurs moyens de réduire les risques pour votre club. L'adoption d'un protocole de retour au jeu, la modification des procédures et la préparation de formulaires et de renoncements à signer par les participants sont des exemples de moyens de réduire vos risques.
Transférer	L'assurance est un moyen qui permet à votre club de transférer le risque à un tiers. Sachez que certains assureurs ont un avenant d'exclusion en raison d'une contagion, auquel cas votre club demeure exposé au risque.
Accepter	Il y a certains risques que votre club devra tout bonnement accepter pour pouvoir poursuivre ses activités. En mettant en œuvre les bonnes stratégies de réduction et de transfert, le risque auquel vous êtes exposé devrait être faible.

Atténuation du risque

Questions fréquemment posées – Gestion du risque



Un aspect crucial de tout plan de gestion du risque est l'atténuation du risque. Cela suppose que vous avez réfléchi activement aux risques possibles et que vous avez étudié des moyens de les atténuer. Voici certains aspects auxquels vous devriez réfléchir :

1. Communication : Votre club devrait tenir ses intervenants informés de sa situation (cela englobe les protocoles propres à votre club, les règlements locaux en matière de santé publique, etc.)
 - a) Sensibilisation : Vos intervenants (bénévoles, membres, entraîneurs, personnel, etc.) devraient recevoir une formation sur les protocoles appropriés et être au courant des signes et des symptômes.
 - b) Signalisation : Une signalisation claire et visible devrait être présente partout dans vos installations. Photographiez vos affiches et leur emplacement pour pouvoir fournir des preuves à quiconque met en doute l'engagement de votre club envers la sécurité.

2. Processus de nettoyage : Non seulement devez-vous désinfecter et nettoyer régulièrement vos installations, mais vous devez aussi être en mesure d'en fournir la preuve. Vous DEVEZ tenir un journal d'entretien dans lequel vous consignez les renseignements suivants : dates et heures, lieux, façon dont les installations et l'équipement ont été nettoyés et désinfectés, qui a effectué l'entretien.

3. Élaboration d'un plan de sécurité : Ce plan doit tenir compte des risques et des dangers prévisibles à l'égard desquels votre club pourrait être tenu responsable.
 - a) Tenez votre plan de sécurité à jour et consignez-y les mesures prises pour apaiser les préoccupations en matière de sécurité. Ce plan devrait être sauvegardé et facile d'accès.